

Nous ne désirons pas faire une critique en règle de ce que l'équipe précédente a réalisé au cours de ce mandat.

"La critique est aisée mais l'art est difficile".

La plupart des élus ont œuvré de manière totalement bénévole au bien-être et au développement de notre village.

Néanmoins nous souhaitons informer nos concitoyens des actions que nous avons menées au cours de ce mandat dans l'opposition dans un contexte d'absence complète de concertation, de rigueur, et de transparence dans les prises de décisions sans y associer les trois élus qui représentaient 40% des suffrages des Grandifontains.

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS

N°1

Voici bientôt 4 ans que notre équipe siège au sein du conseil municipal du village.

Nous nous voulons une équipe de propositions plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du lavoir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions ne figurent pas (ou incomplètement) dans le compte rendu des réunions.

Pour le conseil municipal du 8 février 2018.

Chargé de la commémoration du 11 novembre, nous faisons appel à toutes personnes ou associations du village afin de fêter dignement les 100 ans de la victoire de 1918 : contactez-le en Mairie ou au : 03.81.58.54.24.

Passage piétons : Nous demandons que le marquage au sol devant la boulangerie soit plus visible. En zone 30, le marquage n'a pas été refait en 2017.

Permis de construire de l'école annulé : Nous demandons si un recours gracieux avait été déposé avant la saisie du tribunal administratif : aucune réponse ne nous est donnée. On nous envoie consulter le dossier en Mairie.

Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Nous nous étonnons de ne pas avoir trouvé, sur le site de la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon), la publication du nouveau PLU voté en 2017. La Mairie nous informe que cette modification du PLU n'est pas encore enregistrée, le service de la CAGB doit procéder à quelques modifications.

Candélabre sur copropriété : Lors du conseil de décembre, nous avons remarqué que le candélabre financé par la Commune était sur un domaine privé. Nous informons le conseil municipal que nous avons alerté par courrier M. le Préfet. Beaucoup de travaux sont à effectuer sur la commune (Trottoirs, crèche, école, chemin du Marquis, parking etc..) avant de financer un candélabre sur le domaine privé.

Barrière Fermée : Un agriculteur a fermé (et cadenassé) depuis plus de 5 mois un chemin communal situé derrière la ligne de chemin de fer. Un courrier municipal, demandant la réintégration de ce chemin dans le domaine public et sa réouverture, est resté sans effet. La Mairie envisage d'utiliser les conseils (payants) d'un avocat pour adresser un nouveau courrier.

Stationnement interdit : Il arrive que des voitures obstruent le chemin communal qui dessert 2 maisons, à côté de l'épicerie. Nous avons demandé l'installation d'un panneau de stationnement interdit.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos éventuelles difficultés avec la gestion municipale.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

Voici bientôt 4 ans que notre équipe siège au sein du conseil municipal du village.

-En complément du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2018, nos interventions-

- Encaissement de chèque : Nous demandons à quoi correspond ce chèque de remboursement Groupama d'un montant de 800,24 €. Est-il en lien avec le dossier du permis de construire de l'école ? Nous n'avons trouvé aucune facture de ce montant dans le dossier du permis de construire. Nous demandons si cela est en lien avec une plainte au TGI (Tribunal de Grande Instance) de M. le Maire en octobre. La Mairie s'est engagée à faire des recherches afin nous donner des éclaircissements.

- Information dans le cadre de la délégation : Nous avons demandé que l'information sur les DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) ne nous soit pas communiquée en dernière minute en réunion de conseil municipal, mais avant. M. le Maire rappelle qu'il prend les arrêts et qu'après il rend compte de son pouvoir de délégation aux conseillers.

- Nous avons demandé où en est le dossier « voisins vigilants ». La Mairie s'engage à relancer ce dossier.

- Nous avons demandé que le marquage au sol du stop rue du lavoir soit repeint. La Mairie s'engage à programmer cette réfection au printemps.

- Sur l'extinction de l'éclairage la nuit, nous souhaiterions connaître le montant des économies réalisées. La Mairie nous informe qu'elle va établir un rapport.

- Chêne brûlés, parc de la Banne : Nous avons constaté une accumulation de déchets de construction qui nous semblent sauvages. La Mairie s'engage à régler ce problème.

- Nous souhaiterions qu'un panneau indique Grandfontaine, à l'arrivée de la route de Gray, entre le panneau Saint-Vit et Z I de Chemaudin.

.../...

- Ecole de musique : Le 8 février la CAGB a organisé une réunion concernant les écoles structurantes. Nous demandons comment s'est déroulée cette réunion qui concerne directement notre village. La Mairie, n'a pas envoyé de représentant à cette réunion.

- Nous sommes revenus sur l'occupation du chemin communal derrière la ligne de chemin de fer. La Mairie a envoyé un nouveau courrier à l'agriculteur qui l'occupe. Dans un souci de clarté, nous avons demandé « que l'appropriation de l'espace public par un particulier » soit à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal. Un adjoint s'est engagé à le faire figurer à l'ordre du jour.

- Suite à des travaux de maintenance sur le réseau, le macadam rue Casse Nez n'a pas été refait. Nous demandons une intervention de fin de travaux.

-Pour des raisons de sécurité, nous demandons que le grillage de protection de la cour de l'école soit rapidement installé.

- Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de propositions plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Rappel : Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du lavoir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions figurent incomplètement (ou pas), dans le compte rendu des réunions de conseil municipal.

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS

Depuis mars 2014 notre équipe siège au sein du conseil municipal du village.

En complément du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2018, nos interventions

Lors du vote du compte de gestion 2017, nous avons demandé si les charges de fonctionnement constatées en 2017 et facturées en janvier 2018 figuraient dans le compte administratif "journée complémentaire, décret du 15 septembre 1980". Le 3^{ème} Adjoint nous répond par la négative.*

Nous avons demandé à quoi correspondait la facture de 2220 € du 15/12/17 (qui figure dans le grand livre) empiérement chemin forestier par la Sté TP MOUROT. Nous avons rappelé que cette même société (lors des travaux d'assainissement grande rue) avait dégradé notre chemin forestier du grand bois. Les ornières ne sont toujours pas rebouchées, nous souhaiterions savoir qui va remettre ce chemin en état ? Pas de réponse.

Le 3^{ème} adjoint précise que ces 2220 € n'ont pas été utilisés pour reboucher les ornières de ce chemin.

Alors que* la Mairie s'était engagée en mars, à réaliser des recherches afin de nous fournir des éclaircissements sur le mode remboursement de facture d'honoraire d'avocat, elle ne sait toujours pas comment fonctionne cette franchise et demande un peu plus de temps avant de nous répondre.

Clôture des activités assainissement au 31 décembre 2017. Le solde fonctionnement du compte assainissement 2017 est de 57.795,73 €. L'ensemble des conseillers ont voté pour l'intégration de ce solde dans le budget communal 2018. M. le Maire a voté contre : Pour lui, ce solde doit être attribué à la CAGB.

-Nous avons demandé où en était le projet d'acquisition d'une maison place de Bascule. M. le Maire n'a pas encore d'information sur cette cession.

*voir bulletin N° 2 agir avec les grandifontains : Encaissement d'un chèque de 800,24 €

N° 3

Nous avons demandé :

- 1^{er} : Si les panneaux Chemin de la Montée, Parc de la Banne sont définitivement installés. Le panneau sens interdit coté Chêne Brûlés est encore manquant.
- 2^{ème} : De reboucher des trous au chemin des pièces et de la rue du Moulin.
- 3^{ème} : S'il est possible de déposer un nouveau permis de construire pour l'extension de l'école maternelle. Le permis précédent a été annulé pour cause de non conformité au PLU et de l'utilisation du terme "d'annexe..." à la place "d'extension de l'école maternelle". Le 3^{ème} adjoint précise qu'il n'est pas nécessaire de redéposer un permis.
- 4^{ème} : Où les 14 heures d'activités hebdomadaires extrascolaires : (Karaté, baby gym, éveil gymnique et Gymnastique rythmique) seront hébergées pendant d'indisponibilité du préau. Une piste : Le premier étage de l'espace Paul Givernet pourrait être retenue.
- 5^{ème} : Si la rue des cerisiers bénéficie d'un PLU particulier (ou d'un passe droit), car la sortie de certains garages ne respecte pas la règle des 4 mètres du PLU et donne directement sur ce chemin. (Dans le compte rendu de cette même séance de conseil municipal la mairie précise : "Le dossier a été instruit par l'ADS* de la CAGB.)"

N.B : l'ADS instruit les dossiers depuis 2017. Le permis de construire a été délivré par la Mairie en 2016.

- Nous sommes revenus sur l'occupation du chemin communal situé derrière la ligne de chemin de fer. Aucune action n'a été entreprise par la Mairie depuis 1 mois. Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de propositions plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.
Rappel : Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du la-voir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions figurent incomplètement (ou pas), dans le compte rendu des réunions de conseil municipal.

* ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la CAGB (Communauté Urbaine du Grand Besançon).

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS N° 4

Depuis mars 2014 notre équipe (3 conseillers) siège au sein du conseil municipal du village.

En complément du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2018,
nos interventions

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2018.

Notre équipe s'est abstenue de voter ce compte rendu.

Nous avons demandé que le compte rendu nous soit communiqué par mail quelques jours avant son vote.

Un adjoint et un conseiller, qui n'ont pas assisté à cette réunion de conseil, ont validé ce compte rendu.

Réhabilitation du groupe scolaire.

Compte-tenu du nombre d'élève (150 au 1er étage) nous avons demandé l'installation d'une ventilation double flux. Un adjoint nous précise que notre proposition n'a pas été retenue en raison du coût. Aucun devis ne nous a été fourni.

Questions diverses :

Vente maison place de la Bascule : Nous avons demandé à être informés sur l'évolution de la vente et des terrains à construire derrière, avant signature par M. le Maire de la DIA (Déclaration d'Intension d'Aliéner).

Nous avons rappelé le coût de l'aménagement de la place. Faudra-t-il la casser ? Nous souhaiterions savoir si l'espace piétonnier sera remis en cause ? Si oui : Comment se réalisera la circulation ? Qui financera ?

1) Chemin des Eclosey nous avons demandé de combler des affaissements sur ce chemin.

2) Solde de fonctionnement du budget assainissement 2017 : Nous avons voté pour conserver ce solde* de fonctionnement de 57795.73 €. M. le Maire pense que cette délibération n'est pas valable. Nous avons demandé que ce solde ne soit pas versé à la CAGB. Si la CAGB exige ce solde, nous demanderons au conseil municipal de saisir le Tribunal Administratif.

3) Nous sommes revenus sur l'occupation du chemin communal situé derrière la ligne de chemin de fer. Aucune action n'a été entreprise par la Mairie depuis 2 mois. M. le Maire promet une réunion de travail.

4) Lotissement « Au bas de la Besace » : Nous avons demandé si le compromis de vente signé par le Maire était toujours valable. Pour M. le Maire c'est OUI, il s'engage à nous donner accès à ce compromis de vente.

5) Nous n'avons pas délibéré pour passé une commande à TP Mourot pour un montant de 2220 € en 2017. Cette commande concernait l'aménagement d'une aire de stockage des grumes de bois. M. le Maire n'a pas fait état, de ce marché, dans le cadre de ses délégations. Nous demandons des précisions sur le mode de passation de cette prestation. Le 3^{ième} adjoint nous précise que des recherches seront faites.

6) Le jardin de l'école maternelle nécessiterait un peu d'entretien ce printemps.

7) Stationnement devant les cidex place de bascule. M. le Maire précise qu'un courrier a été envoyé à tous les résidents concernés. Pour lui, si incivilité il y a, il estime ne pas avoir à intervenir sur des problèmes de rapport entre personnes

8) Maison place de la Bascule, pour un membre de notre équipe la façade de cette maison fait partie de notre patrimoine local, il a contacté la Fondation du Patrimoine afin d'en envisager sa sauvegarde.

9) Mode de remboursement des frais d'avocats par l'assurance (Bull. N°2 & N°3) toujours pas d'explication

10) Annulation de permis de construire de l'école maternelle, nous avons demandé si le cabinet responsable de la maîtrise d'ouvrage n'avait pas une responsabilité sur ce dossier. Ne devait-il pas proposer un projet en cohérence avec notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) ? Non selon nos adjoints, qui disent ne pas comprendre ce jugement.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de propositions plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre. Rappel : Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du lavoir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions figurent incomplètement (ou pas), dans le compte rendu des réunions de conseil municipal.

**Voir bulletin N°3 ** CAGB (Communauté Urbaine du Grand Besançon).*

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragrnf@gmail.com

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS N° 5

Depuis mars 2014 notre équipe (3 conseillers) siège au sein du conseil municipal du village.

En complément du compte rendu du conseil municipal du 28 Juin 2018, nos interventions

Désignation d'un référent PLUI. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Nous avons rappelé que le choix du suppléant n'était pas judicieux, il ne dispose pas en journée, de temps pour assister à ces réunions (Par ailleurs, ce 4^{ème} adjoint n'assistait plus aux réunions du syndicat d'assainissement). M. le Maire (qui s'engage à assister à toutes les réunions) n'y voit aucun problème, « *ce n'est qu'un poste de suppléant* ». Pour AGIR, l'urbanisme est trop important pour notre Commune, le suppléant doit assister aux réunions.

Affaire judiciaire Commune/Desnouveaux-Etienne, permis d'aménager du lotissement bas de la Besace.

Nous avons évoqué la décision du tribunal administratif (concernant le permis de construire de l'extension de l'Ecole maternelle) et signalé à M. le Maire et ses adjoints que la commission urbanisme nous avait demandé de lui faire confiance : la Commune sur ce dossier a perdu plus de 15000 €.

Nous avons rappelé que du compromis de vente dépendait le permis d'aménager. Si le tribunal administratif sur le dossier d'autorisation de lotir a débouté la partie adverse, nous avons cette fois examiné le dossier de plus près, plus particulièrement le compromis de vente entre la l'AFUL Bernard (en date du 1 octobre 2015) et la Commune de Grandfontaine. Nous avons soulevé des réserves. Dans ce compromis, il est précisé que l'acheteur avait 6 mois pour déposer sa demande de lotir. L'acheteur a déposé sa demande après ce délai. D'autre part, la date butoir de paiement était le 01/07/2017, aucun règlement n'est intervenu. Le Maire pouvait-il signer ce permis d'aménager ? Il nous semble qu'en procédure d'appel devant un tribunal administratif, lorsque les clauses du compromis ne sont pas respectées, le permis d'aménager peut être l'objet de débats. Il nous semble nécessaire d'envisager une concertation entre les riverains, l'acquéreur et la Commune afin de sortir ce dossier sans passer par un procès.

Questions diverses :

Redevance occupation du domaine public : Le cirque installé en mai et juin sur le plateau sportif a-t-il payé la redevance d'occupation ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.*

* Après contrôle, la Commune a perçu 30€ en mai et 50€ en juin.

Lors de l'examen du grand livre comptable, nous avons constaté une dépense pour un montant de 2220 € en 2017. L'entreprise Mourot a effectué fin 2017 des travaux en forêt. Ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune délibération du conseil municipal. Le Maire pouvait prendre cette décision, mais devait (dans cadre de ses délégations), en informer en conseil, ce qu'il n'a pas fait.

Sauvegarde de patrimoine immobilier. Vente maison place de la Bascule : M. le Maire rappelle sa position : Il n'interviendra pas en cas de vente de ce bien. L'un des membres de notre équipe, Robert Demougeot propose une solution financière pour protéger notre patrimoine municipal historique local à moindre coût. Il a pris contact à ce sujet avec la « Fondation du Patrimoine ». M. Demesmay Maurice Président de la fondation, nous a rendu visite en fin de réunion de conseil. Après clôture du conseil municipal M. le Maire accepte de rencontrer M. Demesmay 2 minutes.**
** M. Demougeot et M. Lecomte ont ensuite accompagné le Président place de la Bascule afin de lui présenter le bâtiment.

Camera sur espace public : Nous avons constaté que 2 caméras privées étaient pointées sur l'espace public. Nous avons demandé si ce particulier avait une autorisation municipale. Réponse de M. le Maire : « *il faut se référer à la législation en vigueur* » !

Cimetière : Nous avons de nouveau évoqué le problème récurrent de vol de fleurs dans le cimetière. Nous avons proposé de fermer le cimetière pendant la nuit. M. le Maire ne peut retenir cette solution.

Ménage école : Nous avons demandé que les toiles d'araignée soient enlevées à chaque vacance scolaire dans la salle d'activité et non une fois par an.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Rappel : Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du lavoir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions ne figurent pas (ou incomplètement), dans le compte rendu des réunions de conseil municipal.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS N° 6

Depuis mars 2014 notre équipe (Edith Trocmé, Robert Demougeot, Serge Lecomte) siège au sein du conseil municipal du village.

En complément du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018, nos interventions et remarques

Nomination du secrétaire de séance : 7 voix pour et 3 voix contre.

3 abstentions et non 3 voix contre.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2018 : 7 voix pour 3 voix contre.

Nous avons demandé un vote à main levée. Nous avons comptabilisé **3 abstentions** et non 3 voix contre.

Projet de modification du PLU (plan local d'urbanisme) - Poursuite de la procédure par le grand Besançon.

Nous avons délibéré pour transférer à la CAGB le droit de poursuivre la modification du PLU à notre place.

Quelles sont ces modifications ? Pourquoi nous sommes-nous opposés ?

La proposition de ramener de 25 mètres à 10 mètres la distance de construction par rapport à la forêt à nous semble très dangereuse. Cette distance n'assure en effet, pas la protection des biens et des personnes en cas de chutes d'arbres.

La proposition de comptabiliser la surface d'une place de stationnement hors clôture ne peut être acceptée. On ne peut pas refuser à un administrer le droit de clôturer sa propriété.

La hauteur des bâtiments limitée à 9 mètres peut poser un problème pour un bâtiment à usage agricole ou artisanal(e).

La limite de 4 mètres pour les constructions, ramenée à 3 mètres peut poser des problèmes surtout si ensuite une construction s'implante en limite de propriété.

Nous avons parlé de copie *'pas très bonne, mal ficelée'* des propositions de modification de ce PLU. Analyse confirmée lors de l'enquête publique et plus particulièrement par le courrier de la Préfecture*

**NB : Courrier en date du 7 mars 2017 de M. le Préfet.*

Nous avons demandé qui était à l'origine de la modification de ce PLU. Mme la 1^{er} adjointe nous précise que c'est M. le Maire et ses adjoints qui sont à l'origine de cette modification et non la CAGB.*

**NB : Cette modification de PLU n'était pas inscrite dans le programme de l'équipe en place lors de l'élection municipale de 2014. Peut-être découvrirons-nous, avant les prochaines élections, les vraies motivations qui ont amené ces modifications.*

Ces modifications ne nous ont pas semblé servir nos concitoyens. Par 3 voix contre, nous nous sommes opposés au transfert de ces modifications du PLU à la CAGB.

Questions Diverses

M. le Maire affirme que M. Lecomte dit *'des choses fausses et désagréables'* en matière de gestion des ordures ménagères. M. Lecomte a demandé à M. le Maire de préciser le contexte et s'il avait une trace écrite de ces propos. M. Lecomte réserve sa réponse, et s'en expliquera prochainement après contrôle des dires de M. le Maire.

Une conseillère municipale veut contacter la gendarmerie, car M. Lecomte enregistre les réunions de conseil municipal. Ce dernier lui a rappelé que le conseil municipal est une réunion publique.

NB : En septembre 2014 l'équipe municipale nous avait demandé d'approuver le règlement intérieur (nouvellement créé) du conseil municipal. Ce règlement (Art. 19) se disait en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. (Art 12121-16 ces séances peuvent être(s) retransmises par les moyens de communication audiovisuelle).

Les membres du conseil municipal ont demandé pourquoi ils ne recevaient pas le tract "Agir avec les grandifontains" que nous distribuons dans le village. Nous avons répondu qu'il ne nous semblait pas nécessaire de rappeler ce qui s'est dit en réunion alors que ces conseillers y assistaient.

En l'absence de M. le Maire lors de la commémoration du 8 mai, nous avons déploré qu'aucun adjoint n'assiste à cette manifestation. M. le Maire, le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint ont qualifié "d'indécente" cette remarque.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Rappel : Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans l'écho du lavoir ni à être secrétaires de séance en conseil municipal. Nos interventions ne figurent pas (ou incomplètement voire déformées), dans le compte rendu des réunions du conseil municipal.

Ne pas jeter sur la voie publique

dire : agiragranf@gmail.com

Pour nous joindre

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS N° 7

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Lecomte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal, l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en conseil municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, depuis le début de l'année nous nous opposons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Compte rendu du conseil municipal du 31 août 2018 :

M. le Maire n'a pas soumis au vote du conseil la nomination du secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du CM du 12 juillet 2018 : 11 voix pour 3 voix contre.

Solde du budget assainissement :

La compétence de la gestion de l'assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) depuis le 01/01/2018. Notre commune disposait d'un budget autonome jusqu'au 31/12/2017 financé par la redevance d'assainissement payée par les usagers.

La CAGB nous réclame le solde de clôture au 31/12/2017 qui s'élève à **54 195 €**, pour la part fonctionnement, qui a été financé par une augmentation de la taxe assainissement ces dernières années.

Sinon, nous serons classés en « commune de rattrapage » et le taux de la taxe assainissement qui sera facturé aux habitants sera augmenté.

La loi nous autorise à conserver ce solde.

Il est donc inacceptable que la CAGB menace d'augmenter pour notre seule commune le taux de cette taxe pour obtenir le versement de ce solde.

Vos conseillers AGIR ont donc refusés de céder à ce chantage.

Coût de la gestion des déchets :

M. Lecomte a rappelé sa position au sujet des la gestion des déchets depuis la mise en place de la redevance incitative :

Le poids de ses déchets, traités par le SYBERT, a diminué de 30% alors que sa facture n'a diminué que de 10%. Il en conclut « *que la vertu en matière de déchet ne paie pas.* »

M. Lime, Vice-président de la CAGB et adjoint à la ville de Besançon, a reconnu lors de la séance du Conseil de Communauté du jeudi 18 décembre 2014 que cette augmentation était trop forte.

La Belle Etoile :

M. Mechet, habitant de la Belle Etoile, a fait part à la municipalité d'un problème de numérotation des maisons, source de problèmes pour les livraisons ou le service postal.

M. le Maire nous informe qu'il avait reçu un devis émanant de La Poste pour un coût de 2 000 à 3 000 € et qu'il avait décidé de ne pas donner suite.

Stationnement de gens du voyage sans autorisation préalable :

Nous avons interrogé M. Maire sur l'absence de référé auprès du Tribunal lors du stationnement des gens du voyage sur le terrain de la commune qui jouxte celui de la paroisse.

M. le Maire l'a justifié par une majorité de caravanes se trouvant sur le terrain de la paroisse. Il a donc laissé le soin à la paroisse d'entreprendre les démarches nécessaires.

Or, le recours déposé par la paroisse ne pouvait porter que sur le terrain qu'elle détient.

Seul M. le Maire peut agir en justice au nom de la commune pour défendre ses intérêts et biens.

Utilisez l'adresse mail ci -dessous pour vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la municipalité. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement et les intérêts de la collectivité.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Lecomte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal, l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en conseil municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, de puis le début de l'année nous nous abstenons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Approbation du compte rendu du CM du 31 août 2018 : 11 voix pour 3 abstentions.

Conseil municipal du 28 septembre 2018 :

Nomination du secrétaire de séance, M. le Maire ne l'a pas soumise au vote du conseil.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) vers la Communauté Urbaine:

Les contours de cette évolution restent très flous, pour exemple : La CAGB nous annonce que la Communauté Urbaine nous reprendra la compétence voirie, un peu plus tard, elle ne reprendra que partiellement la voirie et chaque fois avec des tarifs différents. Nous nous sommes donc abstenus sur ce vote.

Solde du budget assainissement affectation du résultat: Nous devons nous prononcer pour affecter **ou non** le résultat 54.195 € à la CAGB .

Mais ce vote portait sur :

- Choix 1 : Nous versons cette somme à la CAGB.
- Choix 2 : Nous ne versons pas cette somme, mais la CAGB prélèvera cette somme sur notre facture assainissement.

Nous avons rappelé que la loi **nous autorise à garder ce solde.**

M. Lecomte a rappelé que ce solde est la conséquence **d'une trop forte augmentation** de la taxe d'assainissement. (+10,78% en 2014, +15,04% en 2015, +15,38 en 2016), **soit 82,35 % sur 7 ans.** Cette augmentation a financé pour partie des travaux d'assainissement sur Montferrand le château à hauteur de 112.900 € en 2013. Il a rappelé que les habitants des Pépinières paient leur taxe d'assainissement à Montferrand et qu'en conséquence nous n'avions pas à financer ces travaux.

NB Si on ajoute ces 54 195 € (de cadeau à la CAGB) au 112 900 € de cadeau à la Commune de Montferrand) nos contribuables ont été ponctionnés de 167.095 € sur 5 ans.

Chemins ruraux. M. Denis Bernard a clôturé l'un de nos chemins depuis plus d'un an (Voir agir N°1). M. le Maire s'était engagé à nous présenter un projet concernant la gestion des chemins ruraux en septembre. Aucun projet n'a été présenté, aucune solution n'a été trouvée avec M. Denis Bernard.

Grande rue. Lorsque l'on monte la Grande Rue en direction de place de la bascule, il n'y a pas de trottoir du côté droit. Nous avons demandé qu'un passage piéton soit tracé en bas de la Grande rue.

Ecole. Nous avons constaté d'un détecteur de fumée manquait à l'école maternelle.

Vols. Nous avons rappelé que plusieurs vols ont eu lieu cet été dans des maisons d'habitation, il nous semble nécessaire d'envisager des solutions pour sécuriser le village.

Place de la Bascule maison Poncet. M. Robert DEMOUGEOT a rappelé que l'Etablissement Public Foncier (E.F.P) relayé par la Fondation du Patrimoine est d'accord pour porter le projet sur 5 à 10 ans. Le 1^{er} de le 2^{ème} adjoints ont été très clairs : C'est NON, car ils n'ont pas de projet immobilier sur les 5 à 10 ans à venir.

PS. Quel était le projet d'origine lorsqu'ils ont décidé :

- L'illumination de ce bâtiment place de la Bascule.

-L'acquisition du terrain de 10 ares qui jouxte cette place (170.000 €), en2012.

Il nous semble hasardeux de "parler" de projet à 5 ou 10 ans, compte tenu des élections municipales de 2020.

M. Lecomte a rappelé que le conseil s'est accordé (à l'unanimité) sur la décision de principe de ne pas toucher à l'aménagement de la place de la bascule.

11 Novembre. Commémoration du centenaire de la Grande Guerre, nous avons organisé avec les municipalités 2 conférences et 2 expositions, à la salle des fêtes de Montferrand le Château

- Les femmes dans la guerre de 14 -18 par Joseph PINARD à 15 h

- L'as des as René FONCK (Pilote de la Grande Guerre) par Hubert BERNARD à 16 h
1918-2018 le centenaire de la Victoire, expo ouverte de 14 h à 18 h.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Ne pas jeter sur la voie publique Pour nous joindre : agiragrnf@gmail.com

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Lecomte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en Conseil Municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, depuis le début de l'année nous nous abstenons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Conseil municipal du 12 novembre 2018 :

Nomination du secrétaire de séance Après ouverture de la séance, M. le Maire précise : *"Le secrétaire de séance n'a pas lieu de faire l'objet d'un vote"* et nomme M. BENOIT Christian secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du CM du 31 août 2018 : 11 voix pour **3 abstentions**.

Gestion de la forêt : Si la rentabilité est convenable, nous avons émis des réserves concernant les décisions de gestion plus particulièrement en matière de voirie et de détérioration des sols par les engins des entreprises qui l'exploitent. Sur un autre registre, les responsables locaux de l'ONF nous ont confirmé que la distance de construction par rapport à la forêt est de 30 mètres. La modification en cours de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), pas encore validé par la CAGB, a retenu 10 mètres.

Site Multi-accueil : Il déménagera courant décembre, ce nouveau bâtiment, qui se trouve à côté de l'espace Paul Givernet, pourra accueillir 13 enfants : Coût de la construction (hors terrain) 450 000 € HT.

Journée du 11 Novembre. Cafouillage lors de la célébration du centenaire de l'armistice, pas de fanfare de Quingey, pas d'enfants des écoles pour chanter la Marseillaise.

Route de la Belle Etoile : Certain administrés nous ont fait part de problème de livraison en rapport à la numérotation de la rue de la Belle Etoile. Nous proposons une numérotation métrique, ce point sera examiné lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Les Pépinières : Nous sommes intervenus rapport à des effluents qui ne se déversent pas dans le réseau d'assainissement... mais à l'air "libre". Ce problème récurrent connu par les municipalités de Grandfontaine et Montferrand le Château nécessite d'être traité en priorité par la CAGB qui devra identifier la (ou les) source (s) des branchements défectueux et y remédier.

Terrain de foot : Monsieur le Maire et ses adjoints ont appliqué un arrêté sécheresse les autorisant à suspendre l'utilisation du terrain de foot communal. Aucune date n'est prévue pour la suspension de cet arrêté.

Arrêt bus Place des écoliers : Il nous semble que le nouvel arrêt n'est pas adapté sur le plan de la sécurité. Les écoliers se réunissent sous l'arrêt officiel et traversent, en courant, cette place pour prendre le bus. Nous avons demandé que l'aspect sécurité soit mieux pris en compte. M. le Maire rappelle : *"Je n'ai jamais donné l'autorisation pour déplacer cet arrêt de bus"*.

Compromis de vente Bas de la Besace. Nous avons rappelé que M. Bernard Denis devait déposer sa demande de permis d'aménager dans les 6 mois qui suivaient la signature de ce compromis. Il n'a pas déposé sa demande dans les 6 mois. Nous avons proposé d'annuler le compromis entre M. Bernard et la Mairie de Grandfontaine et demander un dédommagement à hauteur de 10% du montant de la vente. M. le Maire n'envisage pas d'appliquer cette clause.

Rédaction du compte rendu de séance du 12 novembre 2018 :

M. Lecomte, conseiller municipal, a précisé que le chemin du grand bois* a été détérioré par une société qui n'a rien à voir avec l'exploitation de la forêt et a demandé comment l'ONF peut intervenir pour demander réparation alors que cela n'entre pas dans le cadre de sa mission. Il est consigné dans ce compte rendu : *"Mr Lecomte rappelle qu'une société de travaux publics a détérioré et non remis en état."*

Une conseillère municipale, a précisé que le chemin du grand bois était tout neuf, tout propre, il aurait pu rester tout propre si chacun en avait pris soin...ce n'est pas un drame, c'est un constat. Il est consigné dans ce compte rendu : *"Mme ... ajoute que ces chemins sont à entretenir régulièrement."*

M. Claude BERNARD, conseiller municipal, a proposé que la commune rebouche ces ornières par du tout venant, nous avons demandé l'assentiment de M. le Maire qui a répondu : *"on verra"*. Cette intervention ne figure pas dans le compte rendu.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

** Chemin qui joint La Belle Etoile à Grandfontaine par le bois.*

Agir à Grandfontaine vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Lecomte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en Conseil Municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, depuis le début de l'année nous nous abstenons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Conseil municipal du 14 décembre 2018 :

Nomination du secrétaire de séance Après ouverture de la séance, M. le Maire nomme M. BERMOND Henri secrétaire de séance. Nous avons rappelé que cette nomination ne pouvait dépendre du choix de M. le Maire, elle doit être soumise au vote des membres du conseil. Après vote, M. BERMOND a recueilli 8 voix pour et 4 abstentions.

Approbation du compte rendu du CM du 12 novembre 2018 : 10 voix pour 2 abstentions.

Vente de terrain. Réalisation de parking privé sur la zone artisanale. Lors du vote nous nous sommes abstenus car le tarif, 8 euros le m² ne semblait pas correspondre au prix du marché. Pour mémoire, afin de réaliser un parking en 2012 place de la Bascule, la Commune a payé 180 euros le m²

Nomination de l'agent coordonnateur et des agents recenseurs. Nous nous sommes abstenus Nous avons déploré que la commune n'ait pas fait de publicité dans le village pour recruter ces 4 personnes.

Convention de gestion des services d'entretien de la voirie entre la commune de Grandfontaine et la CAGB. Nous avons rappelé que la voirie (objet de cette convention) n'était pas en totalité la propriété de la Commune. En conséquence nous ne pouvons transférer ce qui ne nous appartient pas. Nous nous sommes abstenus (*dix conseillers ont accepté de transférer ce qui appartient à des particuliers, à la CAGB*).

Place de la Bascule. Dans notre N° BULLETIN N° 5 de juin, nous vous informons qu'en cas d'acquisition de la maison Place de Bascule, "La Fondation du Patrimoine" s'était proposée d'assurer le portage financier sur 10 à 15 ans sous conditions que la Commune ait un projet. Le Maire nous a informé qu'en renonçant à notre droit de préemption il n'avait pas de projet sur ce bâtiment. Nous lui avons rappelé son engagement à ne pas toucher à l'aménagement de la place de la Bascule.

Route de la Belle Etoile : Notre proposition de numérotation métrique n'a pas été retenue. M. le Maire propose de changer (sur Grandfontaine), les numéros impairs en numéros pairs.

Rédaction du compte rendu de séance du 14 décembre 2018 :

M. Le Maire, dans le cadre de ses délégations, doit nous informer des engagements financiers qu'il a contracté. A plusieurs reprises, en cours d'année, il nous a assuré avoir contacté un avocat pour régler le contentieux du chemin illégalement clôturé par M. Denis Bernard. Nous avons demandé si une facture avait été émise par le cabinet d'avocat. M. le Maire assure qu'il n'a pas encore reçu de facture. Notre demande est consignée dans le registre des délibérations : (*Mr Lecomte demande si l'avocat, dans l'affaire Commune de Grandfontaine/Denis Bernard a été désigné dans le cadre de la délégation. MR le Maire répond par l'affirmative*).

Nous avons évoqué le problème de facture gaz et eaux et plus particulièrement le cas d'une personne qui avait reçu sa facture gaz et eaux au tarif à 4.99 € le m³. Il est consigné dans le registre des délibérations : (*Mr le Maire informe que les factures de Gaz & Eaux sont erronées et que de nouvelles factures sont à venir*).

Les Pépinières : Dans notre N° 9 de novembre nous vous avons fait part de problème d'égouts qui se déversaient directement dans le ruisseau. Début janvier, le service assainissement de la CAGB est intervenu afin de solutionner ce problème. Des produits non dégradables (lingettes etc ...) auraient bloqué la pompe de relevage.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

AGIR AVEC LES GRANDIFONTAINS N°11

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Lecomte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en Conseil Municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, depuis le début 2018 nous nous abstenons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Conseil municipal du 8 février 2019 :

Nomination du secrétaire de séance Après ouverture de la séance, M. le Maire nomme Mme JAQUEMAIN Rachel secrétaire de séance. Nous avons demandé que cette nomination soit soumise au vote des membres du conseil. Après vote, Mme JAQUEMAIN a recueilli 10 voix pour et 2 abstentions.

Approbation du compte rendu du CM du 14 décembre 2018 : Pas de vote pour l'approbation des précédents conseils.

Réhabilitation du groupe scolaire. D'anciens conduits en fibrociment de ventilation ont été découverts lors des travaux de réhabilitation du groupe scolaire. 10.000 € de travaux supplémentaires sont à financer.

Délimitation de terrain

Lors de la rénovation du chemin de la Montée en 2009, la Mairie avait fait aménager un puits perdu sur le terrain d'un particulier (M. Retrouvey), sans lui demander son autorisation.

Ce puits perdu réglait dans l'urgence (pour le Commune) un problème d'écoulement d'eau pluviale.

Afin de solder ce contentieux avec le propriétaire du terrain, la Commune s'engage à intégrer ce terrain dans l'espace communal. En contrepartie elle aménage une aire de retournement et prendra à sa charge les frais de bornage sur la parcelle B N°132.

M. le Maire nous informe que l'aire de retournement, trop petite, ne pourra être utilisée par les camions chargés du ramassage des déchets

Terrain de foot. Suite à la sécheresse de l'année dernière, notre terrain de foot est devenu impraticable, 2 devis sont à l'étude pour le réensemencer. Nous avons demandé, si en même temps, il était possible de demander des devis pour l'éclairage du stade. Mme la première adjointe a précisé (qu'après rencontre des dirigeants de l'équipe de Montferrand et des vétérans de Grandfontaine) que l'éclairage n'était pas une priorité pour ces 2 équipes. Une demande de subvention pour le complexe sportif a été demandée.

Devis : Nous avons demandé (lors du chiffrage pour la restauration de l'école primaire) que des devis soient établis pour une ventilation double flux au 1^{ier} étage. Le conseil dans sa majorité a estimé que c'était trop "cher."

Ces combles n'auraient-elles pas dû être visitées par les entreprises spécialisées du bâtiment, avant élaboration de leur devis ? Le problème de ces conduits en fibrociment aurait-il été découvert à ce moment là ?

Nous avons fait part de nos "doutes" sur l'existence de ces devis d'installation de la ventilation double flux.

De ce débat, il a été consigné dans le compte rendu : *"Mr LECOMTE souligne que la ventilation double flux n'était pas prévue car trop chère. Le problème actuel n'a pas été vu lors de l'inspection par le cabinet d'études."*

Parking espace Paul Givernet. M. le Maire nous soumet un projet de réduction de ce parking sur une bande de 3 à 5 mètres de largeurs au profit d'une entreprise de Zone artisanale. Nous avons rappelé que ce parking est la propriété de la Commune. Pour nous, ce problème relève de CAGB qui a en charge la gestion de la ZA et de sa voirie. Un conseiller rappelle que l'espace public communal est déjà limité sur cette parcelle.

Départ en retraite. M. le Maire nous informe que M. A Stehly employé communal, partira en retraite le 1 juillet 2019.

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

Depuis mars 2014 vos conseillers, Edith Trocmé, Robert Demougeot et Serge Le-comte, siègent au conseil municipal du village.

Monsieur le Maire ne nous autorise pas à communiquer dans le bulletin municipal l'Echo du Lavoir ni à être secrétaire de séance en Conseil Municipal (CM). Nos interventions sont déformées ou ne figurent pas dans le compte rendu de réunion du CM.

Aussi, depuis le début 2018 nous nous abstenons lors du vote du compte-rendu de chaque réunion du conseil, en signe de protestation.

Conseil municipal du 8 mars 2019 :

Nomination du secrétaire de séance Après ouverture de la séance, M. le Maire nomme Mme Joëlle LELIEVRE secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal: Nous avons demandé la validation du conseil du 14 décembre 2018 et du 8 février 2019.

Travaux en cours :

Réfection du mur du cimetière pour un montant de 1357.42 € HT prise en charge 45 % par la Commune de Montferrand, 10 % par la Commune de Veslesmes-Essarts, 45 % par la Commune de Grandfontaine.

Réfection du stade de football pour un montant de 7570 € HT le terrain est neutralisé jusqu'à réfection complète.

Convention d'occupation temporaire. Une convention est passée avec l'Association Diocésaine, les clubs de football utiliseront le terrain paroissial. La Commune en contrepartie s'engage à tondre ce terrain durant cette période.

Rémunération des agents recenseurs. Monsieur le Maire propose de porter la dotation à 5001.65 € brut (La dotation de l'Etat est de 2820 €). Le conseil accepte par 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention. Nous avons voté contre, cette augmentation devait être débattue avant et non après le recensement. D'autre part, le recrutement le 2 agents recenseurs nous a semblé partial : Le fils de la 1^{ière} adjointe et la fille du 2^{ième} adjoint.

Facture TEPCV. Nous avons demandé (Mme TROCME) quelle économie avait été réalisée avec l'extinction de l'éclairage public. M. BENOIT (1^{er} adjoint) précise *'qu' il n'a pas de résultat à nous fournir...t, sur le plan comptable, les facture sont isolées, la CAGB effectuera le Bilan'*.

Skate park parking l'espace Paul Givernet centre multi-accueil. Pour M. le Maire, le projet de cession d'une partie de ce parking à l'entreprise à l'entreprise Cablac serait compensé en matière de stationnement par la suppression du Skate park et la création à cette place de nouvelles places de parking.

Question diverses, nous avons demandé :

- Que le compte administratif 2018 ainsi que le grand livre des écritures comptables nous soient fournis au moins 15 jours avant le vote de validation.

- De prévoir sur le budget 2019 la réfection de la porte principale de l'Eglise.

- Concernant la maison Poncet Alvina place de la Bascule. En 2015 la Commune avait refusé de supprimer une place de parking à un particulier qui souhaitait accéder avec sa voiture directement à sa maison. Nous souhaitons que cette règle ne soit pas changée pour ce projet. Le nouveau projet prévoit-il de modifier cette place? M. Bermond (4^{ième} adjoint) précise qu'une réunion est prévue à ce sujet.

- Que M. le Maire nous informe des dépenses qu'il a réalisées dans le cadre de ses délégations, et que ces informations figurent dans le compte rendu du conseil municipal.

- Que M. le Maire nous communique le plan de rénovation des voiries établi par Emergys pour le compte de la CAGB.

Des chemins sont en urgence de réfection sur le village.

- Que les ornières devant l'espace Paul Givernet et le centre multi-accueil soient rapidement comblées

- Que M. le Maire autorise le garde l'ONF à retrouver le chemin piétonnier dit "de la messe" qui reliait Veslesmes Essarts à Grandfontaine par le bois du Crot afin de le réhabiliter pour nos marcheurs.

Information: L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Besançon souhaitent recueillir le point de vue, le ressenti et les préoccupations de tous les habitants de Besançon et du Grand Besançon, concernant leur santé et ainsi mieux connaître leurs besoins dans ce domaine. Pour cela, un questionnaire anonyme (à renseigner jusqu'au 31 mai 2019) est accessible en ligne à l'adresse ci-dessous suivante:

<https://enquetes.grandbesancon.fr/index.php/766115?lang=fr>

Utilisez l'adresse mail ci-dessous pour remonter vos questions, remarques ou éventuels embarras avec la gestion municipale. Nous nous voulons une équipe de proposition plus que d'opposition. Par nos votes, nous privilégions le bon fonctionnement de la municipalité et les intérêts de la collectivité. Mais nous y faisons entendre notre voix et la vôtre.

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour nous joindre : agiragranf@gmail.com

